

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN DU 03 JUILLET 2020 A 18H30
SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN**

Affiché le 31 Juil. 2020

Retiré le

MAYRIE DE FRONTIGNAN

Le doyen des membres du conseil municipal, Mme Renée Duranton-Portelli, ouvre la séance à 18h43

Il procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 35 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des procurations reçues.

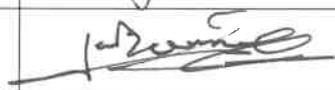
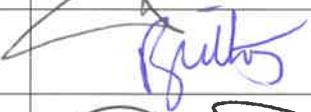
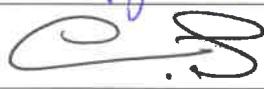
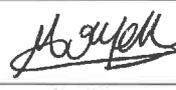
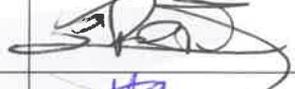
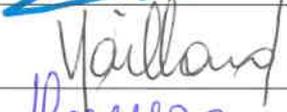
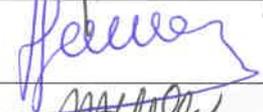
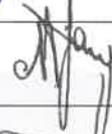
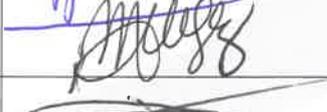
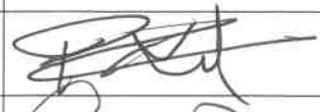
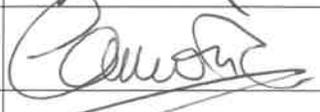
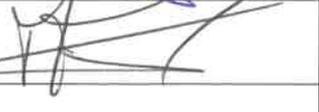
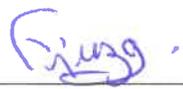
PRESENTS : Michel ARROUY, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis BONNERIC, Béatrice BUJ, Eric BRINGUIER, Yannick COQUERY, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Georges FORNER, Claudie MINGUEZ, David JARDON, Caroline SALA, Olivier LAURENT, Nancy SUBITANI, Jean-Louis MOLTO, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis PATRY, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Olivier RONGIER, Gérard PRATO, Dominique PATTE, Max SAVY, Kelvine GOUVENAYRE, Fabien NEBOT, Nathalie GLAUDE, Loïc LINARES, Sophie CWICK, Patrick BOURMOND, Chantal CARRION, Frédéric ALOY.

ABSENT EXCUSE REPRESENTE :

ABSENT EXCUSE :

Date de convocation : 29 juin 2020

**FEUILLE DE PRESENCE DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU VENDREDI 03 JUILLET 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Jean-Louis PATRY	
Renée DURANTON - PORTELLI		Gilles ARDINAT	
Jean-Louis BONNERIC		Marie-France BRITTO	
Béatrice BUJ		Claude COMBES	
Eric BRINGUIER		Guilaine TOUZELLIER	
Yannie COQUERY		Olivier RONGIER	
Youcef EL AMRI		Gérard PRATO	
Valérie MAILLARD		Dominique PATTE	
Georges FORNER		Max SAVY	
Claudie MINGUEZ		Kelvine GOUVERNAYRE	
David JARDON		Fabien NEBOT	
Caroline SALA		Nathalie GLAUDE	
Olivier LAURENT		Loïc LINARES	
Nancy SUBITANI		Sophie CWICK	
Jean-Louis MOLTO		Patrick BOURMOND	
Caroline SUNE		Chantal CARRION	
Georges MOUREAUX		Frédéric ALOY	
Isabel VILAVERDE FIUZA			

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Mme Duranton Portelli, Caroline Suné est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal se penche sur les affaires comme dit ci-après.

1. Election du maire.
2. Election des adjoints au maire après détermination de leur nombre.
3. Lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

DOSSIER N°1 : ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Mme Renée Duranton-Portelli

Le conseil municipal ayant été élu au complet, il va donc être procédé en premier lieu à l'élection du Maire.

Le quorum étant atteint, il va être procédé au vote par un scrutin secret dont le résultat sera acquis à la majorité absolue. Il est rappelé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Les conseillers municipaux désirant faire acte de candidature pour la fonction de maire doivent se faire connaître.

M. Michel Arrouy, M. Gérard Prato présentent donc leurs candidatures devant le conseil municipal aux fonctions de maire de la commune de Frontignan.

Afin de constituer le bureau qui procèdera au dépouillement, il est nécessaire de désigner **deux assesseurs** qui vont intervenir dans l'organisation des opérations électorales à venir, aussi bien pour l'élection du maire que pour celle des adjoints.

Il appartient à chacune des listes de présenter un assesseur.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner les conseillers :

Mme Guilaine Thouzellier et M. Fabien Nébot en qualité d'assesseur pour les opérations électorales de cette séance.

Ces derniers sont invités à rejoindre Mme Duranton-Portelli afin de procéder à l'élection.

Celle-ci prend la parole :

Des bulletins vierges sont mis à votre disposition ainsi que les enveloppes habituelles. Il vous appartient d'écrire sur le bulletin le nom du candidat ou de la candidate pour lequel vous entendez voter et de le mettre dans l'enveloppe.

A la lecture de votre nom, vous déposerez votre bulletin dans l'urne et signerez la liste d'émargement ou vous indiquerez ne pas prendre part au vote.

Le vote peut donc commencer.

Après ouverture de l'urne, le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de : 35

Il est demandé maintenant aux assesseurs de procéder au dépouillement. L'un d'eux ouvrira l'enveloppe me la tendra. J'énoncerai le nom porté sur le bulletin tandis que l'autre assesseur enregistrera les voix.

La secrétaire de séance enregistrera également les votes exprimés.

L'ensemble des bulletins étant dépouillé, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro.
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : trente cinq.
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro.
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : zéro.
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : trente cinq.
- f. Majorité absolue : dix-huit.
- g. Voix obtenues :

M. Michel Arrouy : 28 voix

M. Gérard Prato : 7 voix

M. Michel Arrouy est élu maire de la commune de Frontignan et prend en charge la présidence de la séance dès maintenant.

Mme Duranton-Portelli lit un message préparé affirmant :

« Vous venez d'élire le Maire de Frontignan la Peyrade. Il convient maintenant de cultiver le bien vivre ensemble » .Elle demande à la salle d'applaudir encore une fois.

Applaudissement de la salle

Mme Renée Duranton-Portelli appelle M. Pierre Bouloire pour remettre l'écharpe républicaine au nouveau Maire, M. Michel Arrouy.

M. Pierre Bouloire affirme qu'il n'est pas tout seul ce soir. Avec lui se trouvent toutes les femmes et hommes qui ont eu la charge de l'intérêt commun, les conseillers municipaux depuis la révolution française. Il rajoute qu'il agit avec eux mais il pense aussi en particulier à tous ceux qui depuis 25 ans l'ont accompagné.

M. Pierre Bouloire indique que selon la volonté on ne peut plus nette et en fonction de la décision du premier conseil municipal de ce soir, il confie à Michel Arrouy la charge et la fonction de Maire. Il lui rappelle que désormais il ne s'appartient plus mais qu'il appartient à la communauté.

Michel Arrouy affirme que c'est avec beaucoup d'humilité qu'il prend la charge de premier magistrat de la Ville et qu'il s'agit d'une grande responsabilité. Il remercie Mme Duranton-Portelli pour son intervention. Il relève que grâce aux outils numériques il est possible de partager ce moment ce soir avec tous les habitants.

Il remercie les très nombreux bénévoles et souligne que cette campagne a été exceptionnellement longue. Aujourd'hui la campagne est terminée. Malgré une abstention qui ne peut nous satisfaire mais plus faible qu'à l'échelon national.

Michel Arrouy affirme qu'il sera un maire de tous les habitants de Frontignan la Peyrade.

Il rappelle l'époque où M. Chappotin était le maire de Frontignan. La ville connaissait une ère de richesse grâce à l'industrie pétrolière, à la présence du muscat sur les tables de France et à l'importance de la plage en tant qu'espace balnéaire.

Michel Arrouy déclare qu'avec Pierre Bouloire, il a appris ce que c'est que d'être maire.

Michel Arrouy s'engage à mettre en œuvre un projet humaniste écologiste et citoyen et réaffirme ses projets : modernisation du port de plaisance et creusement du bassin, site Lafarge, dépollution du site Mobil et gare multimodale, réalisation du Miniplexe.

Michel Arrouy affirme que son mandat se placera aussi sous le signe de la proximité, d'un service public fort, de nouveaux équipements publics, création de parcs, voies douces, tranquillité publique (maintien du bureau de police nationale)

Enfin, Michel Arrouy remercie les anciens élus (notamment ceux ayant accompagnés M. Pierre Bouloire).

DOSSIER N°2 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE APRES DETERMINATION DE LEUR NOMBRE

Rapporteur : Michel Arrouy

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de la mise en place de la municipalité, il appartient maintenant au conseil municipal de procéder à la désignation des adjoints au maire.

L'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Pour ce qui concerne la Ville de Frontignan, le nombre maximum d'adjoints est de 10 comme lors du précédent mandat.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le nombre des adjoints au maire à 10.

(Il est procédé au vote). Unanimité : 10

Le nombre d'adjoints étant désormais déterminé, il appartient conseil municipal de les élire.

Ce temps écoulé, la ou les listes candidates suivantes sont proposées et enregistrées :

Liste : « groupe majoritaire »

1. Mme Claudie Minguez
2. M. Youcef El Amri
3. Mme Valérie Maillard
4. M. Olivier Laurent
5. Mme Caroline Suné
6. M. Georges Moureaux
7. Mme Caroline Sala
8. M. Eric Bringuier
9. Mme Renée Duranton-Portelli
10. M. Jean-Louis Molto

(Le vote se déroule)

Michel Arrouy appelle Mme Guilaine Thouzelier.

Après épuisement des votants, le nombre de votants d'après les enveloppes trouvées dans l'urne est de : 35

Il est procédé au dépouillement des enveloppes. M. Fabien Nebot procède au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro.
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : trente-cinq.
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro.
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : sept.
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : vingt-huit.
- f. Majorité absolue : dix-huit.
- g. voix obtenues :
 - Liste « groupe majoritaire » : 28 Voix.

La liste « groupe majoritaire » obtenant 28 voix, obtient ainsi la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les 10 adjoints sont donc élus et installés dans l'ordre de la liste.

Michel Arrouy proclame dès lors que sont élus :

1. Mme Claudie Minguez
2. M. Youcef El Amri
3. Mme Valérie Maillard
4. M. Olivier Laurent
5. Mme Caroline Suné
6. M. Georges Moureaux
7. Mme Caroline Sala
8. M. Eric Bringuier
9. Mme Renée Duranton-Portelli
10. M. Jean-Louis Molto

Michel Arrouy remet les écharpes tricolores aux adjoints nouvellement élus.

Michel Arrouy indique les délégations de l'ensemble des élus pour ne pas perdre de temps.

- Kelvine Gouvernayre : conseiller communautaire déléguée au tourisme et à la promotion des produits locaux et du Muscat.
- Loïc Linares : conseiller communautaire délégué au développement durable et à la transition démocratique.
- Nathalie Glaude : conseiller communautaire déléguée à l'insertion et à la formation.
- Max Savy : conseiller communautaire délégué aux ressources humaines.
- Frédéric Aloy : conseiller communautaire délégué à l'urbanisme et développement économique.
- Sophie Cwick : conseiller communautaire déléguée aux handicaps.
- Fabien Nebot : conseiller communautaire délégué aux festivités, joutes et traditions.
- Chantal Carrion : conseiller communautaire délégué aux solidarités et justice sociale vice-présidente du CCAS.
- Patrick Bourmont : conseiller communautaire délégué au commerce et à l'artisanat.
- Claudie Minguez : 1^{er} adjointe déléguée à l'éducation.
- Youssef El Amri : adjoint délégué à la Politique de la ville.
- Valérie Maillard : adjointe déléguée à la culture, patrimoine et égalité hommes/femmes.
- Olivier Laurent : adjoint délégué à la transition écologique, prévention des risques et qualité de l'air.
- Caroline Suné : adjointe déléguée aux sports et aux activités de pleine nature.
- Georges Moureaux : adjoint délégué à la Jeunesse et égalité hommes/femmes.
- Caroline Sala : adjointe déléguée aux finances et gestion durable.
- Eric Bringuier : adjoint délégué au cadre de vie et espaces publics.
- Renée Duranton-Portelli : adjointe déléguée aux personnes âgées et lien entre générations.
- Jean Louis Molto : adjoint délégué aux espaces portuaires et balnéaires.
- Isabel Fiuza Michel Arrouy rappelle que la loi interdit de donner une délégation officielle en raison de la nationalité Portugaise de Mme Fiuza. Elle sera néanmoins chargée, en tant que conseillère municipale de l'urgence sociale.
- Jean Louis Bonenric : conseiller municipal chargé de la ville citoyenne.
- Nancy Subitani : conseillère municipale en charge du numérique pour tous.
- David Jardon : conseiller municipal délégué la santé publique.
- Yannick Coquery : conseillère municipale chargée de la biodiversité des parcs et espaces verts.
- Jean-Louis Patry : conseiller municipal délégué au Patrimoine communal et devoir de mémoire.
- Béatrice Buj : conseillère municipale déléguée à la petite enfance.
- Georges Forner : conseiller municipal délégué aux jumelages.

DOSSIER N°3 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PREVUE A L'ARTICLE L1111-1-1 DU CGCT

Rapporteur : Michel Arrouy.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Conformément à l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion du conseil municipal et immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, il appartient au maire de donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

La charte de l'élu local dispose donc :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Conformément à l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales, une copie de la présente charte de l'élu local sera remise à chaque conseiller municipal ainsi qu'une copie de chapitre III du titre II du Livre I de la Deuxième partie du CGCT relative aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

M. Gilles Ardinat prend la parole et souhaite que M. Arrouy applique parfaitement la charte. Il affirme que la droiture et la probité des élus sera la priorité de l'opposition.

Gilles Ardinat affirme qu'il faut appliquer les principes de la charte.

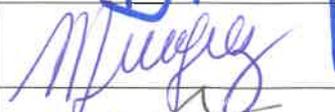
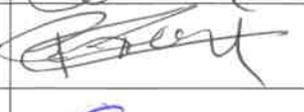
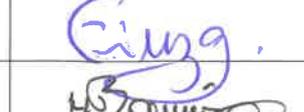
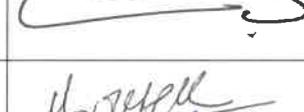
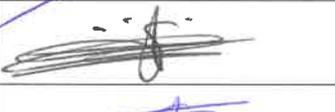
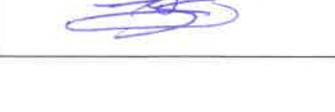
Michel Arrouy note qu'aujourd'hui c'est l'anniversaire de M. Prato qui a 58 ans. Michel Arrouy relève dans le même temps qu'il a obtenu 58% aux dernières élections et clôt le débat.

Il lève la séance à 20h13

Secrétaire de séance
Caroline Suné.



**FEUILLE D'APPROBATION DU PROCES VERBAL
DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU VENDREDI 03 JUILLET 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI		Isabel VILAVERDE FIUZA	
Valérie MAILLARD		Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	
Eric BRINGUIER		Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Dominique PATTE	
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT	
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT			

